



COT (Commission des officiels techniques) LIFA
Le 2 Novembre 2009

IMPORTANT

à tous les Présidents de clubs LIFA (**notamment pour assurer le relais de la présente information auprès de leurs officiels qui sont concernés**)
à tous les Officiels LIFA (**de qualification Régionale et plus**)

Chers ami (e) s,

Tout Officiel diplômé doit être en situation de suivi de validité de sa(ses) qualification(s) par période de 4 années, dépendant du suivi de formations, ou d'actualisations de ses connaissances, et ceci associé à une activité habituelle de terrain reconnue (comptabilisée).

Les structures départementales et de ligues (ou/et interrégions) veillent à assurer cette possibilité de se former ou de se recycler de façon régulière et pour tous les niveaux de qualifications.

La réussite à un examen (hors le fait de donner un diplôme permanent) ouvre de fait une période de validité de qualification de 4 années. La satisfaction de 2 actions reconnues, de formation ou recyclage (ou l'une assurée par une équivalence reconnue : présence habituelle de terrain par exemple....) au cours d'une période de validité, proroge cette validité jusqu'à concurrence de 4 années dès que la deuxième action est réalisée et à partir de la date d'enregistrement de cette dernière pour une durée de 4 années à partir de cette date. En LIFA, depuis 2007, la considération de satisfaction du suivi du recyclage (2 actions au cours d'un période de validité) est assujettie à avoir eu un nombre minimum de participations aux jurys de chaque année de la période (6 présences/an en LIFA hors interclubs). **Mais il est bien normal aussi de valoriser ceux qui constituent de façon quasi permanente le « noyau » des présences aux jurys d'officiels et qui ainsi maintiennent aussi leurs connaissances. Il est donc admis que la **présence habituelle** dans les jurys au cours des 4 années (en LIFA **12 présences et plus par an**) vaut pour s'être recyclé en équivalence à **une des 2** formations/actualisations souhaitées ci-dessus. (Les règles évoluent tous les deux ans)**

A échéance validité de qualification, le non respect de la disposition entraîne la suspension de la validité de qualification jusqu'à recyclage théorique effectif et associé à des présences de terrain. Il convient donc pour chacun de suivre l'état d'échéance(s) de sa ou ses qualifications et de veiller à suivre les formations/actualisations en conséquence.

En LIFA, les actions validant (formations/actualisations) sont encadrées ou/et contrôlées, organisées, par des référents qui sont les membres permanents de la Commission des Officiels Techniques LIFA ou experts associés à celle-ci (3eme et 4eme degré). Ce qui vaut pour les organisations du genre en départements pourvu que la supervision en soit dans le cadre défini ci-dessus. Sont reconnues comme formations/actualisations :

- **les sessions spécifiques d'actualisation comme celle objet du présent courrier** (1 tous les 2 ans)
- Les formations organisées chaque année (2) par la ligue à l'intention de ceux passant les examens Reg/Fed, auxquelles ont peut donc aussi assister pour satisfaire aux conditions de prorogations des validités de qualifications, si on a pas pu par exemple assister aux sessions spécifiques d'actualisation.
- Les formations diverses (dont départementales ou/et de spécialités : Marche, Hors stade, Photo finish, starters....) si supervisées comme indiqué ci-dessus.

Les officiels du 4eme degré (JAG) suivent les mêmes dispositions de prorogation et même, pour faire partie du « pool » des OTN par période de 4 années (olympiade), les JAG sont testés au plan FFA, comme les internationaux qui eux au plan AEA ou/et IAFF subissent un examen tous les 4 ans pour être renouvelés ou pas dans leur niveau de qualification.

La **LIFA organise**, à partir du niveau « Reg », une session spécifique d'actualisation le :

Samedi 28 Novembre 2009

Au Petit Théâtre de l'Arche - Place des Rencontres (à côté de la piscine)

77200 - TORCY

Rendez-vous fixé à 13h45

(Être muni du N° de licence, le maintien des qualifications en état de validité est aussi assujetti au fait d'être à jour de sa licence.)

Ce courrier est important, pour vous déjà si vous êtes directement concerné, **merci d'être aussi le relais de transmission de celui-ci auprès des officiels de 2eme degré (Reg) et plus de votre club**, ne pas manquer les formations proposées, comme celle proposée ici ou, si impossibilité d'y venir, une autre tel que définie dans ce courrier.

Merci de votre compréhension, permettez moi d'adresser à chacun de vous, Présidents de clubs et Officiels, mes très sincères salutations amicales et sportives.

Michel Melet
Président de la COT LIFA